

Arrêté du Président

N° 2026-97
MB/MC/AD

OBJET : Concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives session 2026.
Liste des examinateurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1er à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 92-364 du 1er avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 93-555 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n°2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2025-171 du 8 juillet 2025 portant ouverture de la session 2026 des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs de la session 2026 des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives, est fixée comme suit :

ABDELMOUMNI Kamel
ABDELNABI Rime
AOURI Mohamed
ARNOUD Daniel
ASQUOET Fabien
BEROT Pétroline
BLONDEL Bernadette
BRIANT Lise
CASALASPRO Muriel
CAVALERI Pina
CHISLARD Cédric
CHOLLET Marianne
DELTHIL Antoine
DREVET Lorena
DUPLAISSY Sonia
EL SAYED Racha
FORNASSERO MICHEL Gisela
JOUAN Clément
GILLE Fabienne
GUEYE Mariam
JUGY Florence
KERN Françoise
LABIDI Médy
LACHÉ Myriam
LAFEUILLE Guillaume
LAIDI Tony
LEMAINQUE Julie
MAGNAN-CESARETTI
MANSOUR Ahmed
MEKKI DAOUADJI Chérifa
MEGANGE Béatrice
MENDES Célia

MOIGNOUX Auriane
ORSINI Daniele
PANZANI Olivier
PROPETTO MARZI Béatrice
SIMONETTI Jean-Christophe
YVERNAULT Thibault

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 13/04/2026

Fait à Pantin, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé
des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).